

Politique de confidentialité de

l'Association Intercommunale des Familles (AIF) de Neuville

Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 modifiée, et au Règlement Général sur la Protection des Données personnelles dans l'Union européenne (RGPD) n°2016/679/UE du 27 avril 2016.

Objet : Le recueil des données personnelles sur une fiche d'adhésion est obligatoire et nécessaire à l'Association Intercommunale des Familles de Neuville, (AIF), pour paramétrer et valider toute adhésion.

Utilisation des données personnelles

Chaque année, les personnes en charge des tâches administratives de l'AIF de Neuville :

- enregistrent les données personnelles des adhérents de l'année en cours, dans un nouveau fichier informatique, (Fichier Adhérents).
- Utilisent ces données pour communiquer avec ses adhérents (appels téléphoniques, échanges de mail et envois de sms), et pour gérer le suivi des adhésions.

Sécurisation des données personnelles

L'AIF met en œuvre des techniques organisationnelles appropriées pour préserver la confidentialité des données personnelles de ses adhérents ainsi recueillies.

Transmission des données personnelles

L'AIF est affiliée à l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) du Rhône et de la métropole de Lyon. Elle lui transmet donc chaque année son Fichier Adhérents. Les données de ce fichier sont nécessaires à l'UDAF pour établir le taux de représentativité de l'AIF de Neuville lors des votes de l'UDAF, (calcul des suffrages à attribuer à l'AIF de Neuville)

Durée de conservation des données

Suite à toute adhésion, les données personnelles des adhérents sont conservées par l'AIF au moins 2 ans. Au-delà, elles sont conservées si les personnes ne sont plus adhérentes mais restent sympathisantes de l'AIF.

Droit de chacun sur ses données personnelles

À tout moment, les adhérents :

1. ont un droit d'accès à leurs données personnelles pour :
 - les corriger ou les actualiser en cas de besoin,
 - les faire supprimer au-delà des 2 ans échus après leur adhésion.
2. ont la possibilité de nous informer ne pas/plus vouloir recevoir nos informations par mail, téléphone ou envoi postaux.

Pour cela ils doivent contacter l'AIF par mail sur : assocdesfamilles.neuville@gmail.com

3. ont la possibilité de retirer leur consentement pour la réception des sms : A chaque sms envoyé un lien est joint pour stopper les sms.

Il est toutefois à noter qu'une absence totale de communication entre l'AIF et un adhérent compromet fortement le bon fonctionnement d'une adhésion.